



Référence : ALG-2026

02.97.80.18.91

Email : finances@cleguer.fr

NOTE

Suite aux élections municipales en mars 2026, le budget primitif 2026 sera voté exceptionnellement fin février au lieu de fin mars habituellement.

Pièces à fournir obligatoirement avant le 15 janvier 2026 :

- Demande de subvention de fonctionnement rempli et signé
- Règlement d'attribution des subventions communales aux associations signé
- Liste des adhérents
- Fiche justificative des déplacements N-1 (Si déplacement en N-1)
- Bilan N – 1 (compte de résultat) => situation financière au 31/12/2025 + prévisionnel 2026
(fournir les copies des derniers relevés bancaires de tous les comptes et livrets bancaires)
- Attestation d'assurance
- RIB